La Lettre
du Parc naturel régional des Alpilles

Numéro **11** - Premier semestre 2024

Édito du Président

Chers habitants du Parc naturel régional des Alpilles,

Après plus de 5 ans d'un énorme travail mené avec nos partenaires pour construire collectivement le nouveau projet de développement durable des Alpilles, nous sommes heureux d'avoir obtenu dans les temps la signature en octobre dernier du renouvellement de classement du Parc pour la période 2023-2038.

Le moment est enfin venu de célébrer dignement cet aboutissement lors de festivités organisées ces derniers mois spécialement pour l'occasion. Nous vous invitons chaleureusement à participer à ces évènements que vous découvrirez au dos de cette lettre du Parc. C'est une occasion unique de nous réunir et de célébrer ensemble nos magnifiques Alpilles.

D'ici là, le Parc est pleinement engagé dans de nombreuses activités et projets, qu'ils soient récurrents ou nouveaux, couvrant des domaines aussi variés que l'agriculture, le tourisme, l'éducation ou l'aménagement du territoire. Cette lettre annuelle vous propose un aperçu de certains de ces projets, mais elle ne présente qu'une partie de nos actions. Pour une vision plus complète de nos travaux, nous vous recommandons de consulter notre rapport d'activité annuel.

Un autre sujet d'inquiétude majeure concerne le tracé de la ligne à très haute tension souhaitée par l'État pour répondre aux besoins croissants en électricité de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Au regard des impacts qu'aurait la réalisation de cette ligne sur le Parc et plus généralement sur le territoire du Pays d'Arles, le Comité syndical du Parc s'est prononcé sans ambiguïté contre ce projet et soutient les initiatives publiques ou associatives qui visent à s'opposer à ce projet qui nous est présenté de manière brutale, sans consultation préalable ni propositions alternatives. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet en page 2.

Nos magnifiques Alpilles et les territoires voisins exceptionnels méritent que nous nous battions pour préserver la qualité de vie que nous nous efforçons de préserver depuis des décennies.

Jean Mangion
Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Étienne du Grès

ACTUALITÉS

En 2024, on fait la fête !

Pour célébrer le renouvellement du prestigieux label de Parc naturel régional des Alpilles pour les 15 prochaines années, nous avons préparé un programme spécial ! Du 20 avril au 26 mai, profitez d'une multitude d'animations et d'événements, tous gratuits, présentés dans le guide Les Rendez-vous du Parc 2024. Ne manquez pas le point culminant de cette année exceptionnelle le samedi 25 mai, au coeur du village d'Aureille, pour une journée de fête inoubliable au pied des Opies.

Découvrez le programme en page 6 !

Les lauréats du Concours général agricole récompensés

Les élus du Parc des Alpilles ont applaudi les gagnants du Concours général agricole 2024 lors de la cérémonie organisée spécifiquement depuis de nombreuses années pour féliciter nos producteurs locaux. Une belle occasion de mettre en avant la variété et la qualité de l'agriculture des Alpilles. En 2024, 18 producteurs locaux, oléiculteurs et viticulteurs, ont remporté plusieurs médailles, du bronze à l'or.

Infos : www.concours-general-agricole.fr

LE PROJET DE LIGNE THT entre Fos et Jonquières : pour le Comité syndical, c'est NON !

La transition énergétique et l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique constituent des priorités essentielles pour le Parc naturel régional des Alpilles, inscrites dans son projet de développement pour les 15 prochaines années. En tant que territoires d'innovation et d'expérimentation, les Parcs naturels régionaux visent à trouver un équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement, afin de favoriser l'émergence d'un mode de vie durable et harmonieux.

© AdobeStock-yelantsev

C'est pourquoi, le Comité syndical du Parc considère que le projet de ligne aérienne à très haute tension (THT) reliant Jonquières Saint-Vincent dans le Gard à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer n'est pas viable. Il est nécessaire d'explorer d'autres alternatives pour répondre aux besoins électriques et favoriser la décarbonation de l'industrie locale. Ce projet risque de causer des dommages importants à la faune locale, aux paysages qui sont une attraction touristique majeure, ainsi qu'à l'agriculture, réputée pour sa diversité et sa qualité. En outre, l'aire d'étude est incohérente ou inadaptée au regard de la présence de nombreux sites bénéficiant de statuts de protection rendant un tel projet incompatible avec l'ensemble de leurs documents de gestion, notamment la Charte du Parc récemment validée par l'État.
Pour rappel, le Parc naturel régional des Alpilles est directement concerné par cette aire d'étude proposée par RTE lors de la concertation ce printemps 2024, car l'un des axes envisagés traverse le sud-ouest du périmètre du Parc, entre les Marais de Beauchamp à Arles et la Réserve naturelle régionale de l'Ilon, gérée par le Parc, sur la commune du Paradou.
Ainsi les représentants des 17 communes du territoire, réunis lors du Comité syndical du 22 janvier dernier, ont unanimement exprimé un avis défavorable au projet. De plus, le Parc des Alpilles s'est associé fin mars à la position des organismes gestionnaires de réserves naturelles et de la Chambre d'agriculture, affirmant leur opposition au projet.

La délibération n°CS-2024-01 du Parc des Alpilles et la note de positionnement des organismes gestionnaires de réserves naturelles sont à retrouver sur www.parc-alpilles.fr

LE PARC ACCUEILLE son nouvel Ecogarde

Très attendu sur le territoire, Romain Febbrari vient d'arriver au Parc naturel régional des Alpilles. Au titre de sa fonction d'écogarde, Romain a parmi ses responsabilités l'encadrement des Sentinelles du Parc et de la Garde Régionale Forestière.
À 36 ans, Romain possède déjà une expérience solide, ayant occupé avec succès le même poste au Parc naturel régional de la Sainte-Baume pendant trois ans. D'origine varoise mais saint-rémois d'adoption, le jeune homme a rapidement pris ses marques au sein de l'équipe technique du Parc. Romain s'attèle actuellement à la gestion de l'équipe des Sentinelles, 7 agents présents sur le terrain les week-ends et jours fériés de mi-mars à fin mai afin de sensibiliser les visiteurs à la fragilité des espaces naturels au printemps. En parallèle, il prépare la nouvelle saison de la Garde régionale forestière en organisant le recrutement des jeunes volontaires, si précieux et utiles pour sensibiliser les usagers à la préservation de nos magnifiques espaces naturels face au risque incendie.

Infos : ecogarde@parc-alpilles.fr

#Alpilles2038
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

NOUVELLE CHARTE DU PARC : mission accomplie !

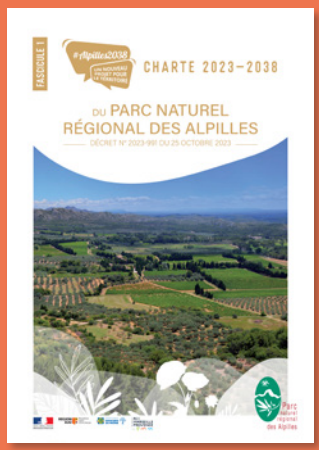

Le Parc naturel régional des Alpilles vient de finaliser avec succès la première révision de sa Charte, en partenariat avec les acteurs locaux. Le renouvellement de son classement a été signé par la Première Ministre et publié au Journal Officiel fin 2023. La nouvelle Charte 2023-2038 vise à soutenir le développement durable des 17 communes des Alpilles, incluant désormais les Marais de Beauchamp sur la commune d'Arles. De plus, la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ont rejoint le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, promettant de riches collaborations à venir. Le dossier complet de la Charte est disponible à la Maison du Parc et sur le site web.

LES ALPILLES... à bicyclette

Depuis mars 2023, le Parc des Alpilles mène activement le projet LEADER « cyclotourisme et mobilités actives ». Ce projet de 18 mois vise à développer et structurer une offre de cyclotourisme de qualité afin de répondre à divers enjeux : améliorer la mobilité, prolonger la saison touristique, satisfaire les besoins locaux en termes de loisirs et de bien-être, ainsi que favoriser un bénéfice économique accru grâce à une répartition plus équilibrée des flux touristiques.

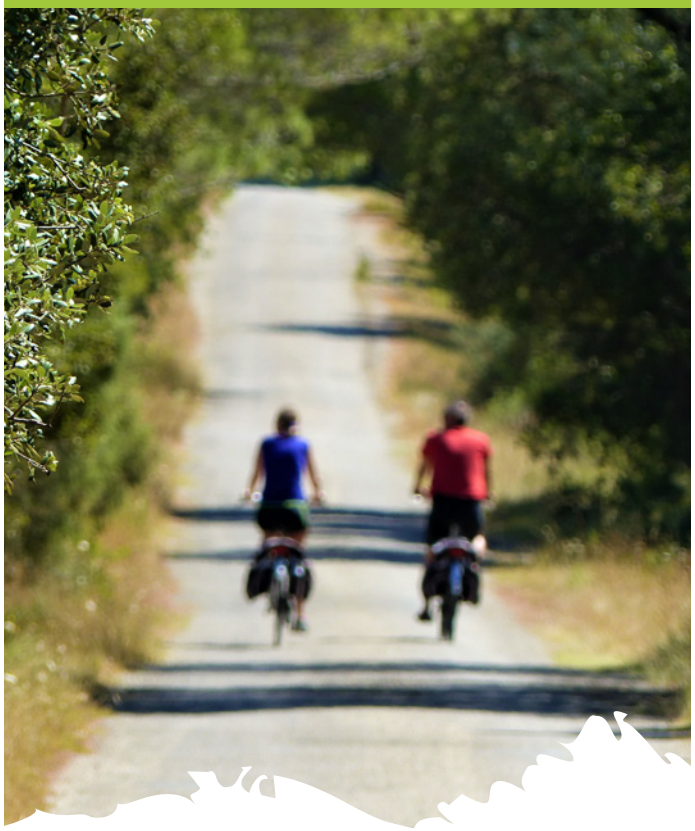

Pour cela, le Parc et ses partenaires ont mené plusieurs actions :

- Les Class'Alpilles à vélo avec les écoles de Lamanon et de Mouriès où les enfants ont passé les 3 niveaux du « Savoir Rouler à vélo » et sont allés à vélo dans les Alpilles.
- Créations de parcours pour alimenter le site web Chemins des Parcs dont des nouveaux parcours «gravel».
- Sortie guidée : conception d'une balade en partenariat avec le CREDDO sur la gastronomie et la culture provençale avec dégustations de produits locaux.
- Expérimentation été 2023 : mise en place par la Région Sud de racks à vélos à l'arrière des bus de certaines lignes du réseau Zou !, en collaboration avec les intercommunalités et le Parc.
- Tisser du lien avec les pratiquants et les clubs locaux.
- Organisation des rencontres du cyclotourisme en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles afin de présenter aux communes l'ensemble des moyens financiers et techniques existants pour mener à bien des projets en lien avec les mobilités douces.
- Création de topo guides et d'une carte cyclo à l'échelle du Pays d'Arles.

Nos partenaires : le PETR du Pays d'Arles, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes, les associations locales, les offices de tourisme et les écoles.

Infos : projet.cyclo@parc-alpilles.fr

LES NOUVEAUX RIS du Parc

Le Paradou, Saint-Étienne du Grès, Aureille, Mas-Blanc-des-Alpilles, Eygalières, Orgon, Les Baux-de-Provence et Mouriès viennent d'installer avec le Parc, des Relais d'Information Services dans leur centre-ville. Financés en partie par l'Etat, ces panneaux ont pour objectif de limiter la multiplication des dispositifs de signalisation en proposant un mobilier esthétique et fédérateur indiquant les principaux points d'intérêt, les randonnées et de renvoyer vers les adresses des commerçants au moyen d'un QR Code.

MAÎTRISE de la circulation motorisée en ESPACE NATUREL

Le Parc naturel régional des Alpilles travaille en collaboration avec les communes pour mettre à jour la réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins prioritaires définis dans la Charte du Parc. L'objectif est d'évaluer la réglementation existante de chaque chemin en fonction des priorités d'intervention, afin de se conformer à la loi et de protéger le territoire des usages interdits. Ce travail préliminaire est essentiel pour installer correctement les panneaux règlementaires et les vitrines d'affichage prévus au printemps 2024.

Article 1 de la loi 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels : «En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur (dont éléctriques) est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.»

Plus d'infos : https://www.parc-alpilles.fr/publication/guide-des-conducteurs-respectueux-des-espaces-naturels/

ZOOM sur les AMÉNAGEMENTS

Le Parc des Alpilles poursuit l'application des orientations du schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels avec le programme d'aménagements de sites très fréquentés et particulièrement sensibles sur :

- Notre-Dame du Château à Saint-Étienne du Grès
- Les Tours de Castillon au Paradou
- L'oppidum des Caisses de Jean-Jean à Mouriès
- La Caume à Saint-Rémy-de-Provence

Les travaux de renaturation et mise en défens d'espaces naturels dégradés ainsi que d'organisation des stationnements et des cheminements sont terminés. La signalétique d'information et de mise en valeur du patrimoine sera installée d'ici cet été.

LE PARC AGIT POUR LA PRÉSERVATION
des terres agricoles des Alpilles

Depuis 2018, le Parc des Alpilles s'engage activement dans la sauvegarde des terres agricoles menacées par la pression foncière, qui entraîne la prolifération de friches, alors même que des agriculteurs cherchent des surfaces exploitables. Pour ce faire, le Parc mobilise le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), aux côtés de communes volontaires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 13, la SAFER, Terre de Liens PACA, l'ADEAR 13 et CASA 13. Après avoir soutenu et accompagné des initiatives à Orgon, Paradou et Sénas, qui ont conduit à la création de d'une zone agricole protégée de grande ampleur à Sénas, le Parc étend et poursuit ses actions depuis 2023 à Lamanon, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Etienne du Grès et Paradou.

Ces programmes comportent diverses actions telles que l'identification et la réhabilitation des friches agricoles, l'installation de nouveaux agriculteurs, la mise en place de Zones agricoles protégées (ZAP) et plus généralement, la sensibilisation du public aux enjeux liés à ce patrimoine foncier. Récemment, la commune du Paradou a approuvé la création d'une ZAP, tandis qu'une étude est menée avec le soutien du Parc à Lamanon pour évaluer l'opportunité d'instaurer ce dispositif réglementaire visant à protéger de manière durable la vocation agricole de certains espaces, les préservant ainsi de la pression de l'urbanisation.
Au cours des six dernières années, le Parc des Alpilles a ainsi pu mobiliser près de 400 000 euros pour accompagner les communes de son territoire dans la préservation et la mobilisation des surfaces agricoles.

NOUVEAU !
L'observatoire citoyen de l'eau des Alpilles

C'est à l'occasion du Forum sur l'eau, proposé par Saint-Rémy-de-Provence en clôture de la Biennale culturelle G-graines 2023-2024 en février dernier, que la Parc des Alpilles a officiellement lancé l'OCEA, l'Observatoire citoyen de l'eau des Alpilles. Inscrit dans la nouvelle Charte 2023-2038 du Parc des Alpilles, cet observatoire a pour ambition de réunir les acteurs et citoyens intéressés par la thématique de l'eau afin de faciliter le dialogue territorial sur la ressource.

La démarche vous intéresse ? Vous souhaitez intégrer l'OCEA ? Infos : l.filipozzi@parc-alpilles.fr

LE CHIFFRE : 500

C'est le nombre de pneus qui ont été évacués du site de Vaudoret sur la commune de Mouriès le 21 février dernier. Au total ce sont 5,660 T de pneus de véhicule léger, 7,740 T de pneus poids lourds et 26 pneus avec jante qui ont été débarrassés du site soit 90% des déchets de l'ancien motocross qui retourne progressivement à la nature.
Travaux réalisés avec l'association d'insertion Actus et ses chevaux.
Les pneus sont traités par TFM Collecte Sud basée à Brignoles.

ZOOM sur les MAEC

Le Parc des Alpilles porte le projet agro-environnemental et climatique du territoire, notamment pour la réalisation des diagnostics et du plan de gestion des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) en collaboration avec le CERPAM, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le GR CETA, le Comité Foin de Crau et le Parc de Camargue. Un engagement fort qui a permis à 34 exploitants de contractualiser des MAEC sur près de 1900 ha représentant un budget sur 5 ans de près de 1 200 000 €.

Education à l'environnement et au territoire : UN PRINTEMPS 2024 FLORISSANT

En ce printemps 2024, nombre d'écoliers retrouvent les chemins des Alpilles. Et pour cause, les inscriptions des classes au Parc ont atteint un nouveau record : 197 classes ont été retenues (137 d'écoliers, 10 de collégiens, 50 de lycéens, dont 37 avec prise en charge des transports). Julie Bayeul, élue de Mas-Blanc des Alpilles, déléguée à l'éducation au Parc s'en réjouit : « Ce nombre d'inscriptions est une grande satisfaction pour les 4314 élèves concernés mais je retiens aussi la qualité et la diversité des projets menés par les enseignants et les associations engagées avec le Parc et je les en remercie ».

En effet, si les projets classiques et les coups de cœurs ont toujours leur succès autour de la biodiversité, des paysages, du potager, ou de la culture… Des projets spécifiques encore plus engageants voient le jour. C'est le cas des Alpilles à Vélo, des Aires Terrestres Educatives, des Forêts Pédagogiques, de la Santé Environnementale, ou la végétalisation des cours d'écoles, etc. Tout un programme !
A année exceptionnelle, budget exceptionnel. Le Parc a réuni presque 150 000 € pour ces classes, ajoutant aux aides régulières de la Région Sud et des communes, des subventions sur projet (Europe, ARS, OFB, Agence de l'eau…).
Cette année est également une année de transition. La nouvelle Charte apporte de nouvelles ambitions et aussi une nouvelle ville porte, Arles, dans un contexte où les moyens vont pourtant décroissants. Une révision de la stratégie éducative est donc engagée. Ce travail mobilisera fortement les collectivités et partenaires du Parc dès le second semestre mais pour l'heure, les enfants sont de sortie dans les Alpilles et c'est ça qui compte !

Les enfants à la manœuvre !

Le Parc des Alpilles est engagé sur 3 Aires Terrestres Educatives (label attribué par l'OFB), conduites avec les CM2 du Paradou (Réserve naturelle régionale de l'Ilon) et d'Aureille (fontaine Saint-Jean), et les CM1-CM2 à Mouriès à Vaudoret. Et 5 forêts pédagogiques avec l'Association des communes forestières à Lamanon, Eyguières, Saint-Rémy-de-Provence, Mas-Blanc-des-Alpilles et Saint-Étienne du Grès.
Dans ces 8 communes, les enfants investissent régulièrement une parcelle choisie en espace naturel pour mener leurs actions éducatives et participer à la gestion par des actions concrètes.

Plus d'infos :
https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/education-a-lenvironnement-et-au-territoire/ate-aires-terrestres-educatives/

Jeu :

partez sur les traces de la légendaire Cabro d'Or

La mythique Cabro d'Or prend vie et les Alpilles deviennent un vaste terrain d'exploration où les indices dispersés se collectent au fil des chemins et au cœur des sites historiques.
En famille ou entre amis, munissez-vous d'un kit d'exploration, rencontrez les personnages qui ont croisé la route de la chèvre scintillante, relevez les défis et résolvez les énigmes pour découvrir ses cachettes et ouvrir son coffre retrouvé à Orgon.

1 kit de jeu par groupe de 2 à 6 joueurs
6 enquêtes à résoudre
1 coffre à ouvrir

Disponible à la Maison du Parc naturel régional des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence et dans les points de vente participants.

EVENEMENT

LA FÊTE DU PARC

SAMEDI 25 MAI 2024 À AUREILLE

DE 9H À 21H

Le village d'Aureille, niché au pied des Opies, s'embrase de joie pour célébrer le renouvellement du classement des Alpilles en Parc naturel régional pour les 15 années à venir. Une journée mémorable vous attend avec des ateliers pour tous les âges, des spectacles, des démonstrations, des défis sportifs et un concert festif en fin d'après-midi. De quoi vous régaler avec le marché des producteurs et des options de restauration sur place.

VENEZ NOMBREUX !

Toute la journée - Aureille
Entrée libre et gratuite

04 90 90 44 00 | www.parc-alpilles.fr
avec le soutien de l'État, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Crédit Agricole Alpes Provence

LA COURSE DU PARC DES ALPILLES

Relevez le défi et participez à la première course pédestre organisée à l'occasion de la Fête du Parc en collaboration avec le club Aureille Sport Aventure.
Courses chronométrées uniquement pour les premiers en vue des podiums, veuillez donc vous munir si vous le souhaitez de vos propres outils de chronométrage.

2 courses : 10 km ou 5 km sur chemins.
En bonus, une balade familiale à la découverte de la nature.
Accueil dès 8h45 - Mise en forme par l'Association de Gymnastique d'entretien d'Aureille (A.G.E.A.) à 9h15
Premier départ à 9h30 - Remise des prix à 11h30
Gratuit sur inscription sur www.parc-alpilles.fr
Nombre de places limité
Infos : 04 90 90 44 00

CONCERT GRATUIT

Pour une fin de journée en apothéose, laissez-vous emporter par l'énergie contagieuse des **Bandits Manchots** qui vont enflammer le cœur du village avec leurs reprises entraînantes des plus grands tubes des Négresses Vertes, de Brel, des Rita Mitsouko, des Blues Brothers, d'Elvis et de Queen ! Préparez-vous à vous déhancher et à vous laisser emporter dans un tourbillon de bonne humeur !

CONCOURS DE DESSIN DU PARC

Faune, flore ou paysages des Alpilles : Petits ou grands, dessinez les Alpilles et portez votre dessin le jour de la Fête du Parc, le 25 mai à Aureille. 9 prix à gagner. Exposition, jury et remise des prix lors de la fête. Modalités de participation sur **www.parc-alpilles.fr**

LES RENDEZ-VOUS du Parc 2024

Explorez notre agenda en ligne sur **www.parc-alpilles.fr** pour découvrir plus de **120 sorties**, ateliers et événements gratuits à ne pas manquer ! Participez au programme spécial «Alpilles en fête» du 20 avril au 26 mai, célébrant le renouvellement de notre label Parc naturel régional. De nombreuses nouveautés vous attendent dans toutes les communes, avec des balades nature, des visites d'exploitations, des ateliers et bien d'autres surprises à découvrir !

La Lettre d'information du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence - Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la Rédaction : Éric BLOT, Directeur Rédaction : Parc naturel régional des Alpilles - Conception et Impression : DELAVEGA CRÉATION, Aubagne - Tirage 10 000 exemplaires sur papier certifié PEFC. Crédits photos : Parc naturel régional des Alpilles sauf mention. Dépôt légal en cours - ISSN en cours

Ne pas jeter sur la voie publique.